



PREMIER MINISTRE

MINISTÈRE DE L'ESPACE RURAL ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

## CONSEIL NATIONAL DE LA MONTAGNE

### RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL N°4 « SERVICES A LA POPULATION ET INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES »

- VALIDE PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 22 JUIN 2010 -

---

*Président du Groupe de travail, M. Paul BLANC, Sénateur des Pyrénées orientales*  
*Rapporteur du Groupe de travail, M. Jacques BOURDREUX, Commissaire du Massif Central*

---

---

#### I – ORGANISATION DE GROUPE

---

##### **Rappel du mandat :**

L'accessibilité aux services évolue et l'attente des populations se concentre sur le service rendu.

Les pistes doivent apporter des propositions de réponses concernant :

- les modes de coopération entre communes sur des échanges de services, sur la contribution à la réalisation d'équipements communs, sur l'élaboration de modes de déplacements adaptés (par exemple vis-à-vis de l'offre de soins) doivent être valorisées, soit au titre de bonnes pratiques, soit en termes d'avancées institutionnelles.
- la diversité des territoires induit une vision différenciée du socle minimum de services attendus; l'articulation entre proximité et qualité du service doit être analysée au regard de la spécificité des territoires de montagne.
- les technologies de l'information favorisent la création de nouveaux modes d'accès aux services (Espaces Publics Numériques, Points multiservices, mais aussi télétravail et télémédecine); il faut identifier des nouveaux métiers de la médiation et de l'accompagnement des usagers dans les nouveaux espaces consacrés aux services publics et mesurer les évolutions nécessaires de la formation des acteurs.
- pour la Télévision Numérique et le très haut débit, les réflexions devraient s'orienter vers la détermination des conditions permettant d'associer les différentes technologies connues et en devenir, pour assurer, dans de bonnes conditions de faisabilité technique et financière, la couverture optimale des populations de montagne. (Cf annexe 1)

##### **Composition du groupe :**

Le groupe s'est réuni sous la présidence de Paul Blanc.

Sa composition est en annexe 2.

### **Organisation du travail :**

Le groupe s'est réuni trois fois (14 janvier, 17 février, 8 avril)

Lors de chaque réunion deux intervenants ont été entendus sur des thèmes centraux pour les services et TIC, suivi d'un débat et élaboration de propositions.

### **Personnalités auditionnées :**

- Hélène Jacquet-Monsarrat (DATAR) sur les enquêtes réalisées auprès de la population en 2005 et 2009 sur les attentes en matière de services.
- Marc Lager (DATAR) sur la télévision numérique et le plan numérique 2012.
- Docteur Laporte, président du syndicat des médecins de montagne sur les services de santé.
- Jean-Pierre Miriel de La Poste sur la multifonctionnalité des bureaux de poste.
- M. Jacques-Henry Pointeau, délégué général de MACEO, sur le maintien des commerces de proximité.
- M. Eric Gold, vice-président la communauté de communes de Randan (Auvergne) sur le transport à la demande.

---

## **II – CONTEXTE**

---

Certaines zones de montagne connaissent des difficultés pour maintenir un seuil minimum de services à la population, que ce soit les services marchands ou non.

Pour les territoires de montagne à faible densité de population et présentant une baisse démographique tendancielle depuis plus de trente ans, l'attractivité de ces espaces est fondamentale pour maintenir les populations et en faire venir de nouvelles.

Les services à la personne sont primordiaux dans l'attractivité des territoires, avec les conditions de logement, du travail du conjoint....

Dans ce contexte, les TIC et en particulier l'accès à internet par le haut et très haut débit sont des vecteurs essentiels pour éviter l'isolement des zones de montagne, ils favorisent l'équité des populations comme le mentionne la loi montagne.

### **Les attentes de la population en matière de services :**

Les différentes enquêtes conduites en 2005 et 2009 auprès de la population donnent les informations suivantes :

En milieu rural :

- Une acceptabilité de la distance pour accéder aux services,
- Une priorité donnée à la qualité plutôt qu'à la proximité,
- Un accès qui n'est pas nécessairement physique, et peut être virtuel selon le type de services,
- Un « noyau dur » de services prioritaires : école, commerces de proximité, soins, banque (DAB au minimum), crèche,
- Une perception plutôt positive de l'efficacité globale des services.

Aujourd'hui, c'est en milieu rural que la conscience de la dégradation des services est la plus importante (41% des ruraux dont une majorité d'habitants actifs et diplômés). Elle s'est accrue depuis 2005 (+ 11% par rapport à 2005). La perception rurale de cette orientation est deux fois plus importante qu'en milieu urbain.

Concernant l'accès aux services en zone de montagne, le temps d'accès (la chronodistance) est l'unité de mesure. Les nouveaux arrivants en montagne ont à priori conscience d'une disponibilité des services inférieure qu'en milieu urbain. La demande correspond à un « bouquet idéal » accessible en un temps réduit (santé, école, commerce...); les autres services, utilisés moins fréquemment (une ou deux fois par mois) ou occasionnellement peuvent être atteints dans un délai plus important (poste, perception...).

---

## **III – ETATS DES LIEUX ET PROPOSITIONS**

---

### **➤ 3-1 Etat des lieux et propositions sur la situation des TIC et télévision numérique :**

#### **Télévision numérique :**

Les zones de montagne apparaissent plus fragiles sur plusieurs des faits marquants de l'étude conduite au second semestre 2009 par l'observatoire de l'équipement des foyers pour la réception de la télévision numérique:

- le taux de foyers totalement dépendant de l'hertzien analogique terrestre diminue sur le territoire national (17,2% au premier semestre 2009 pour 12,9% au second semestre) mais cette dépendance reste plus forte pour les zones montagneuses (tranche de 18 à 22,5% au deuxième semestre 2009),
- Deux groupes, les foyers dont les membres sont âgés de 70 ans et plus et les inactifs, demeurent cependant plus dépendants que la moyenne de la réception analogique hertzienne terrestre,
- le rythme toujours soutenu de la croissance des modes de réception de la télévision numérique : désormais, presque huit foyers sur dix (78,4 %) ont relié au moins un de leurs postes à un mode de réception numérique (TNT, satellite, ADSL ou câble),
- presque un foyer sur deux (47,7 %) est entièrement numérisé, c'est-à-dire que tous les postes du foyer disposent d'un mode de réception numérique.

Concernant ces deux derniers points, il est à noter une conjonction fréquente de l'absence de couverture haut débit (ADSL, câble) et de couverture TNT en zone de montagne.

#### **Le déploiement du très haut débit et le soutien aux usages :**

La publication des cartes de couverture des opérateurs de communications électroniques : le décret de février 2009 devrait être suivi des arrêtés d'application prochainement.

Les préfets de région sont chargés de définir d'ici fin 2010 des stratégies de cohérence régionale sur l'aménagement numérique du territoire.

Le Fonds d'aménagement numérique du territoire (FANT) créé par la loi relative à la réduction de la fracture numérique de décembre 2009 est mis en oeuvre avec les fonds du grand emprunt (2 milliards d'euros du grand emprunt sont dédiés au déploiement des infrastructures numériques hors des zones très denses, dont la moitié en soutien des projets d'aménagement numérique portés par les collectivités territoriales).

Des projets pilotes associant collectivités et opérateurs seront choisis dès 2010.

Par ailleurs, 2,5 milliards d'euros de l'emprunt national seront dévolus aux usages numériques.

#### **Télévision numérique :**

La transmission analogique s'arrêtera le 30 novembre 2011, des difficultés sont attendues dans certaines zones à faible densité de population ; les zones de montagnes seront souvent en difficulté compte tenu des objectifs de couverture en % de population et non de territoire. L'Etat va débloquer un fonds de 55 millions d'euros notamment pour l'aide à l'installation de paraboles (250 € par foyer en résidence principale). Se pose le problème des hôtels, villages de vacances... qui ne disposeront que d'une aide pour un seul téléviseur. Le développement du tourisme, secteur important pour les zones de montagne risque d'être pénalisé

#### **Déploiement du haut et très haut débit :**

Pour les zones de montagne, plusieurs problèmes sont soulevés :

Développement de la fibre optique : l'Etat prévoit un raccordement pour les villages de plus de 100 habitants, avec une progression de 80 % de couverture d'ici 10 ans.

Le raccordement du très haut débit pour toute la population d'ici 2025 a été annoncé par le Président de la République le 9 février 2010 à Morée (Loir et Cher) dans le cadre des conclusions des assises des territoires ruraux (via la fibre optique).

Il est évident que les territoires à forte densité de population seront prioritaires, les zones de montagne seront les dernières raccordées.

Dans l'attente du déploiement de la fibre optique, il est proposé de diversifier les technologies: wimax, wifi mobile, réseaux hertziens.

Pour ce faire, le groupe de travail formule plusieurs propositions :

- Favoriser la mutualisation des réseaux d'infrastructures :

- *Mobiles*: recensement, analyse technico-économique pour une utilisation potentielle des points hauts et infrastructures passives existantes : pylônes (téléphonie mobile GSM) pour la mise en place du très haut débit mobile (téléphonie 4G)
- *Fixes*: rendre obligatoire par la loi la pose de fourreaux dans les travaux de génie civil linéaire dans le cadre de financements publics. Instaurer une taxe exigible en cas de non respect de ce principe si les fourreaux s'avéraient nécessaires.

- Lancer une expérimentation de services à très haut débit mobile en zone de montagne : Le préfet coordonnateur du Massif central a déjà proposé cette expérimentation.

Il s'agit d'une réelle opportunité pour tester les services adaptés aux territoires de montagne au niveau national (services marchands, itinérants, services aux personnes âgées, services au public, aux touristes, d'urgence, télésanté...).

Cette action devant être élaborée en cohérence avec les schémas numériques régionaux, il est proposé d'associer les préfets coordonnateurs de massif à la préparation des schémas des régions concernées par leurs massifs.

En matière d'usages permis grâce au Haut débit, de nombreux services doivent être développés, en particulier le télétravail, la télémédecine...

Le télétravail représente une voie très intéressante pour le maintien d'emplois en zones de montagne compte tenu des temps d'accès et des conditions de circulation.

Il faut distinguer le travail à domicile qui peut provoquer un isolement et une désocialisation, surtout en milieu isolé, du travail en télécentre où la socialisation est maintenue. Le très haut débit est nécessaire pour développer les télécentres.

Le télétravail a du mal à se développer, des réticences sont souvent observées au niveau des employeurs, mais également de certains syndicats de salariés. C'est un problème culturel bien français ; dans certains pays son développement est nettement plus important. Actuellement le télétravail représente seulement 7% du nombre de travailleurs, l'objectif de l'Etat est son doublement, (cf mission parlementaire de M Morel-A-L'Huissier, député de la Lozère).

Point sur les espaces publics numériques : une mutualisation est à envisager entre les EPN et les PMS (Point Multi services) : il est proposé une étude pour voir comment se faire rencontrer les 2 cultures, comment mieux localiser les PMS au regard des EPN.

### **Propositions retenues**

**Permettre le maintien des services au public grâce aux technologies liées aux transferts de données par voie numérique.**

**Proposition G4-1 : Favoriser la mutualisation des réseaux d'infrastructures.**

**Proposition G4-2. Expérimenter l'accès aux services par le très haut débit mobile comme alternative transitoire à la fibre optique.**

**Proposition G4-3 Mettre en place un quota en faveur des zones de montagne dans le cadre du déploiement de points wifi dans les bureaux de poste.**

#### **➤ 3-2 : Etat des lieux et propositions sur la situation des services :**

##### **• Les services marchands :**

**Commerces de proximité** : Services très demandés par la population rurale. Il est à noter le rôle des marchés sur l'économie locale par leur attractivité. Les tournées ont également un rôle important en zones rurales et plus particulièrement en montagne ; se pose le problème de l'appui aux « véhicules de tournée ». Le groupe de travail propose d'élargir les tournées à d'autres services (artisans, voir certains services publics).

La situation des commerces (épiciers) et garagistes est évoquée.

Pour aborder ces sujets, l'association MACEO a présenté certains de ses travaux. MACEO est une association regroupant les grands réseaux consulaires du Massif central et a vocation à participer au développement économique à l'échelle du massif.

- « **les épiciers du Massif central** » : un réseau de 800 épiciers existe encore dans le Massif central répartis sur l'ensemble du territoire.

La menace de disparition de nombre d'entre eux existe encore (GMS, VPC...), parfois amplifiée par des transports à très faible coût organisés par les collectivités vers les villes moyennes. Si ces transports sont utiles pour l'accès à un certain nombre de services publics présents uniquement en ville, l'effet peut être négatif sur le maintien des commerces de proximité.

L'expérience conduite par MACEO consiste à créer une dynamique entre une centaine d'épiciers répartis sur l'ensemble du territoire du massif de façon à réduire leurs coûts d'approvisionnement, de mieux

répondre à la demande (qualité, circuits courts, livraison à domicile). Un site internet est prévu pour permettre aux consommateurs de commander à distance, tout en étant livré par l'épicier local.

Différents problèmes se posent pour le développement de ce type d'expérience : la réglementation en matière de transport de produits frais (il est nécessaire de disposer de véhicule réfrigéré), la formation des professionnels : gestion, outils informatique, sécurité...un accompagnement doit être envisagé ; il faut également trouver un juste milieu afin d'éviter un isolement des personnes à leurs domicile. Le regroupement des livraisons dans des PMS ou autres peut être un avantage. Mais la livraison à domicile est un atout pour les personnes malades ou à faible mobilité.

#### **Les Points multi services :**

Devant la diminution régulière des commerces de proximité en zones de montagne, les chambres de commerce et d'industrie du Massif central ont mis en place un appui à la création de Points Multi Services permettant de regrouper divers services : épicerie, bar, tabac, presse, artisanat d'art, point internet, point poste, DAB... Cette solution permet le maintien de services, d'emplois, et participe à l'attractivité des territoires. Actuellement plus de 200 points sont présents sur 4 régions, le concept est en cours de développement. Des difficultés restent à lever et des propositions ont été faites dans le rapport de M Chain suite à la commission confiée par H Novelli.

#### **Les Services bancaire :**

Si le besoin de services physiques est moins fréquent et donc acceptable en un délai d'accès plus long, le retrait d'argent doit être possible à proximité ; le maillage des distributeurs de billets doit donc être suffisant. Se pose le problème de la sécurité des distributeurs isolés. Il faut envisager la mise à disposition de distributeurs dans des commerces, mairies...

- **Les services non marchands :**

- **Relais de services publics :** Actuellement, le nombre de RSP labellisés par l'Etat est de 190. Il faut ajouter le développement de solutions innovantes telles que les points multiservices comprenant parfois des services non marchands, les points visiopublics en Auvergne, et autres expériences (Aude...). Au total, ce sont plus de 750 points qui sont en place, allant de 4 à 25 services. Il serait intéressant de rassembler ces différents points sur une carte à l'échelle de la France, et d'analyser leur présence en zones de montagne.

Le groupe de travail propose d'analyser également la localisation de ces services : mairies, commerces, bureaux de poste,... L'organisation contractuelle du fonctionnement de ces espaces dans un souci de performance pour les opérateurs et pour la population est aussi évoquée. La nécessité de l'organisation contractuelle de leur fonctionnement fait consensus

- **Les services aux entreprises ont également été abordés :**

Les CCI analysent les « seuils de décrochage » en dessous desquels les entreprises ne s'installent pas ou déménagent vers des villes aux services plus accessibles. La dématérialisation de certains services grâce aux TIC favorise certaines procédures (comptabilité,...). Pour les entreprises isolées, les CCI favorisent la mise en réseau et la mutualisation : collectifs d'entreprises, développement de l'utilisation d'internet ex : les actions de cybermassif dans le Massif central sur l'appui aux entreprises pour l'utilisation des TIC. Les CCI ont mis en place un club des CCI de montagne pour harmoniser et améliorer l'appui aux entreprises dans ces régions. La CCI des Vosges pilote ce club, elle travaille également sur la question d'une société de services ferroviaires (question du dernier km, alors que la SNCF a abandonné certains territoires).

Concernant le transport du bois, a été envisagé de conduire une réflexion sur l'harmonisation des règlements des conseils généraux pour les tonnages transportés sur les routes départementales.

#### **Propositions retenues**

**Avoir une connaissance globale de l'existant afin de mieux construire des politiques de services.  
Maintenir et développer les services par la mutualisation des moyens.**

**Proposition G4-4 : Mettre en place un observatoire des services au public en zones de montagne.**

**Proposition G4-5 : Mettre en place une bourse des services au public en zones de montagne.**

**Proposition G4-6 : Favoriser la création de groupements d'employeurs par territoires pertinents (pays, communautés de communes, départements...).**

**Proposition G4-7 : Définir un cadre contractuel pour faciliter la mutualisation des services.**

#### **Proposition G4-8 : Favoriser l'approvisionnement des commerces, dont les pharmacies.**

##### ➤ **3-3: Etat des lieux et propositions sur la situation des transports en zones de montagne**

On observe une diminution progressive du nombre de concessions en milieu rural et une complexification des interventions sur les véhicules (obligation de disposer de « malles » souvent différentes entre les marques, et très chères pour les garagistes multimarques (nécessité pour leur maintien). Une étude montre que d'ici 15 ans, il y a un fort risque de voir disparaître des garages dans les bourgs de moins de 5000 habitants. S'ajoute à cette situation la nécessité de formation permanente des garagistes, imposant un minimum de trois personnes pour permettre par roulement la formation nécessaire au maintien de leurs savoirs faire.

Le maintien de ce service fait pourtant partie d'un « faisceau de services » favorisant l'attractivité des territoires. Sans ce socle minimum de services, les populations ne restent pas, ne s'installent pas.

Si la politique nationale en matière de transports va vers une réduction du transport individuel et de la voiture particulière (développement des transports en commun...), la situation est très différente en zone de montagne, la voiture particulière reste souvent le seul moyen de transport, même si le covoiturage et le transport à la demande commence à faire leur apparition.

S'ajoute à cette constatation le vieillissement du parc de véhicules plus important en milieu rural, entraînant une demande en entretien plus régulière.

Différentes propositions sont formulées :

- Mise en réseau des garages pour mutualisation (achat de pièces de rechange, complémentarité des spécialisations),
- Formation continue des techniciens : à organiser avec les centres de formation techniques,
- Sensibilisation au métier (difficulté de trouver des candidats),
- Développer le transport à la demande en liaison avec les garagistes,
- Mettre en place des solutions de location de véhicules par les garagistes : parc de voitures, type autolib...
- Proposer aux collectivités de mettre à disposition un ou des emplois de chauffeurs pour les personnes à mobilité réduites (à partir des parcs de véhicules des garagistes),
- Mettre en place des groupements d'employeurs départementaux permettant à plusieurs garages de disposer d'un « volant » de personnes à spécialisation complémentaire.

D'autres propositions d'ordre plus général sont évoquées :

- Adapter la mise en place de la « taxe carbone » aux zones de montagne si elle se met en place,
- Faire une étude de la situation du parc de véhicules en zone de montagne,
- Adapter le cadre juridique aux artisans en zone de montagne (pluriactivité ex : garagistes, taxi, ... ; règles du droit à la formation...),
- Possibilité d'organiser des services publics de TAD entre collectivités, artisans...

#### **Propositions retenues**

**Les transports en zones de montagne représentent toujours une contrainte importante, compte tenu de la faible densité de population, des distances d'accès aux services et aux lieux de travail. L'objectif est d'adapter les conditions de transports pour l'ensemble des usagers (particuliers, professionnels).**

#### **Proposition G4-9 : Adapter les services de transports.**

#### **Proposition G4-10 : Permettre aux garagistes de devenir exploitants de transport à la demande.**

#### **Proposition G4-11 : Développer les services publics mobiles.**

##### ➤ **3-4: Etat des lieux et propositions sur la situation des services de santé**

Nous observons actuellement un faible intérêt des jeunes médecins pour le milieu rural. La population des médecins en zones rurales, et à fortiori en montagne est vieillissante, leur renouvellement pose de gros problèmes.

Sur 10 étudiants sortant de formation, un seul accepte une installation en espace rural. Le numérus clausus renforce cette tendance, certains jeunes français vont faire leurs études de médecine à l'étranger.

Le vieillissement des médecins praticiens, notamment généralistes va encore accentuer le problème. Les Agences Régionales de Santé ont pour mission de construire l'offre de soins ; la spécificité des zones de montagne sera-telle prise en compte ?

Le développement de la télémédecine devrait améliorer cette situation. La télémédecine représente un moyen efficace pour faciliter l'accès à des soins de qualité et sur l'ensemble du territoire ainsi qu'à leur véritable coordination.

Elle peut également contribuer à pallier l'isolement d'une équipe. La télémédecine peut notamment concerner la prise en charge pré hospitalière des urgences, mais aussi la télé expertise grâce au recours d'un médecin expert ou la télésurveillance des maladies chroniques et des patients à risque, notamment au domicile. . Le très haut débit (THD) est indispensable pour le diagnostic en temps réel.

La loi montagne engage la responsabilité des élus à assurer le transfert des malades jusqu'au centre médical le plus approprié, mais ne précise pas la notion de « centre approprié ».

Il est proposé de définir trois zones de niveau 1 à 3 :

- Zone 1 : médecin isolé avec matériel de première urgence,
- Zone 2 : service adapté à la situation locale, se positionne entre les zones 1 et 3,
- Zone 3 : plateau technique avec une équipe médicale permettant de garder les patients allongés, présence d'une antenne du SAMU.

Afin de zoner les territoires de montagne, il est proposé de réaliser des diagnostics territoriaux de santé dans chaque massif.

Dans le même esprit, les zonages actuels de la sécurité sociale ne tiennent pas compte du différentiel lié à la fréquentation des zones touristiques. Enfin de nombreux territoires fragiles devraient être classés en zone déficitaire et ne le sont pas.

Afin de maintenir les services de santé en montagne, le groupe de travail propose que la possibilité d'une rémunération des médecins et des autres professionnels de santé soit étudiée, (définir les conditions : qui prend en charge cette rémunération, quelles missions, quel zonage).

Le maintien des services de santé en montagne passe aussi par la présence d'équipes pluridisciplinaires, dont les secrétaires et gestionnaires. La dispersion des services de santé sur des territoires à faible densité de population ne permet pas de maintenir des emplois d'assistance aux médecins. Il est proposé de favoriser l'emploi de personnels par plusieurs maisons de santé ou cabinets médicaux. Ces métiers pourraient faire l'objet d'un nouveau référentiel lié à leur polyvalence.

La solution de groupements d'employeurs par zone géographique adaptée pourrait également être étudiée. Concernant la télémédecine, l'accès au haut débit est nécessaire, il faut préciser les domaines d'utilisation de cette technique.

Des expérimentations pourraient être mises en œuvre concernant notamment :

- des modes de rémunération adaptés à la pratique spécifique en zones de montagne,
- une mutualisation de moyens (locaux, personnels, TIC...) à travers la création de maisons de santé pluridisciplinaires ou bien de pôles de santé (regroupement fonctionnel de professionnels),
- La télémédecine.

Il sera nécessaire d'intégrer les besoins spécifiques de la télémédecine dans les schémas directeurs départementaux des infrastructures numériques.

## **Propositions**

### **Favoriser le maintien des services de santé**

**Proposition G4-12 : Mettre en place une typologie des territoires de montagne pour définir un service optimum de santé adapté à chaque situation.**

**Favoriser la mutualisation des personnels d'accompagnement du corps médical.**

**Développer la télémédecine (télédiagnostic...).**

**Favoriser la délégation de tâches entre médecins et infirmières dans les stations de montagne.**

### **Situation particulière de la Poste :**

(Audition de Jean-Pierre Miriel responsable montagne du groupe « la poste »)

La poste est une entreprise de services et un service public.

Quatre métiers : le courrier, le colis express, la banque, et le bureau de poste.

Pour le courrier, 10 000 tournées en zone de montagne sur 60 000 au niveau national, soit 10% pour 15% de la population. Le facteur relève également les boîtes jaunes.

Malgré des distances et temps plus importants en zone de montagne, le service est assuré 6 jours sur 7.

Les facteurs diversifient leurs activités auprès des personnes pour maintenir un lien social : exemples : appui au maintien à domicile des personnes âgées : livraison de médicaments (avec la limite de livraison dans la journée, stocks impossibles), aide à domicile avec les ADMR (ex en Lozère, la généralisation est prévue au plan national), relevé des compteurs de gaz, mise en place et maintien des appareils de téléassistance, interfaces avec les bibliothèques (livraison et reprises de livres), recensements, aide à l'installation de la TNT avec France Télé Numériques.

Les bureaux de poste (17 000) sont "sur représentés" en zones de montagne (règle d'un maillage de 5KM maximum et de 20mn de temps d'accès pour 90% de la population).

Le fonds de péréquation de 140 M€ intervient en zones de montagne et ZRR par sa part 3 (rénovation des bureaux).

Ce fonds est réparti selon des coefficients allant de 1 à 4, les zones montagne son classées 3, et si cumul avec les ZRR en 4.

La question des bureaux saisonniers en zones touristiques se pose. En zone de montagne, sur les 12 000 communes, on trouve 4 000 bureaux marqués par une forte activité saisonnière qui est mal prise en compte par la Poste.

De plus le type de zonage utilisé par la Poste pour l'éligibilité au fonds de péréquation doit être clarifiée : en effet la Poste se base sur les zones de massif (loi montagne de 1985), ce qui peut provoquer des inégalités sur les réelles difficultés de ces zones : par exemple le département de l'Allier est en totalité dans le Massif central et est pourtant essentiellement en plaine.

Multifonctionnalité des bureaux de poste en zone de montagne : des expériences sont conduites par convention avec les collectivités : Agences Postales Communales par convention avec les communes ; Réseaux de Postes Commerçants, participations aux Réseau de services Publics.

Autres exemples : ventes de billets de transports (transports organisés par les collectivités) ; bibliothèques ; office de tourisme ; espace régional internet citoyen (points d'accès au haut débit), tourisme : vente d'ouvrages, informations aux promeneurs... : BAB.

Concernant l'accès au haut débit, la loi postale du 9 février 2010 prévoit le développement de points wifi dans 100 bureaux de poste, Le groupe de travail propose qu'un quota soit attribué aux territoires de montagne et que soient privilégiés les territoires pour lesquels le déploiement du très haut débit n'est pas prévu à court terme (ils seront majoritaires en zone de montagne).

Il ressort des débats la nécessité d'être attentif à ne pas provoquer de disparition d'emploi de services par la multifonctionnalité croissante des bureaux de poste. Un plus doit être apporté en matière de services et non un transfert vers la poste entraînant la disparition de structures associatives ou d'emplois, fragilisant l'économie locales. Un regroupement dans les maisons de services publics paraît être la meilleure solution.